

L'hon. M. Martin: Puis-je demander au ministre si des fonctionnaires de ses services sont déjà en contact avec la Société d'histoire du comté d'Essex?

L'hon. M. Dinsdale: Oui. Nous avons communiqué avec la Société d'histoire locale.

Hier, l'honorable député de Brantford a fait des recommandations qui ont de la valeur. Qu'on me permette maintenant de traiter les points qu'il a soulevés. Je dirais qu'il y en avait trois. On admet depuis longtemps l'importance historique de la maison Bell. Je suis l'assurer que le service des lieux historiques s'est intéressé à la conservation de cette maison. Ses fonctionnaires ont communiqué, par exemple, avec la société d'histoire locale de même qu'avec la compagnie de téléphone Bell, que la question intéresse naturellement. Je suis heureux d'informer l'honorable député que le canton où la maison est située a obtenu l'assurance d'une aide substantielle quand il sera nécessaire de déplacer la maison. Cette aide viendra de la succursale Charles Fleetwood des *Telephone Pioneers of America*. Il incombe entre autres au service des lieux historiques d'encourager la population locale à participer à la conservation des lieux historiques. Les lieux historiques ne sont pas tous d'importance nationale. Nous sommes d'avis que nous devons intéresser les groupes locaux à la conservation des lieux historiques, amener les provinces à prendre une part active à ce travail important. Dans le cas actuel, la population locale a montré beaucoup d'enthousiasme pour le projet.

Le service des lieux historiques a également étudié très attentivement le projet qui a trait à la chapelle des Mohawks, et la politique adoptée à l'égard de la conservation de tous les lieux historiques religieux s'applique dans ce cas. Nous encourageons les autorités religieuses à s'occuper activement de la conservation de ces vieilles églises. En l'occurrence, nous espérons obtenir une réponse encourageante de ceux qui étaient chargés du culte à l'ancienne église des Mohawks.

Chiefswood, le lieu de naissance de Pauline Johnson, fille du chef Mohawk, fait également l'objet des études de la division des lieux historiques. De fait, la Commission des lieux et monuments historiques s'est penchée sur l'affaire et a décidé en 1961 qu'il ne s'agissait pas d'un endroit historique selon la définition reconnue. Il y a, bien sûr, d'autres façons d'aborder le problème, comme la création d'un intérêt et d'un appui local. Je suis certain que le député sera heureux d'apprendre qu'on a rappelé la mémoire de Pauline Johnson. Les responsables des lieux historiques provinciaux ont posé une plaque,

et aussi le ministère des Postes a émis un timbre commémoratif sur Pauline Johnson.

M. le président suppléant: Le crédit 648 est-il adopté?

M. Carter: J'aimerais poser une seule question et je ne prendrai pas plus d'un instant. Je veux demander au ministre si l'on a songé à faire un lieu historique de Sentinel Hill à Terre-Neuve. Cette colline surplombe la ville de Placentia qui a déjà été la capitale de Terre-Neuve quand l'île était sous la domination des Français. C'est sur Sentinel Hill que s'élevaient les fortifications qui protégeaient la ville. Cet endroit a connu des siècles d'histoire. Bien des gens estiment que ce lieu est tout aussi important du point de vue historique que les autres endroits qui font l'objet du programme de la division des lieux historiques. Je demande au ministre si l'on a pensé à cet endroit.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministère a fait porter ses efforts surtout sur Signal Hill aux abords de Saint-Jean, à Terre-Neuve. C'est l'endroit historique à Terre-Neuve sur lequel on doit insister à cet égard. Pour ce qui est de Sentinel Hill, autant que je sache, la Commission des lieux et monuments historiques n'y a jamais pensé. J'imagine qu'il s'agit d'une question du ressort de l'État provincial plutôt que du gouvernement fédéral. Nous essayons d'instituer dans chaque province un lieu historique national qui a vraiment une importance historique nationale.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics. Il ne figure aucun bill privé dans le *Feuilleton* et la Chambre commencera par étudier les avis de motion (documents).

MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES POUR L'ANNÉE COURANTE

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire des prévisions économiques les plus récentes préparées par le ministère du Commerce et faisant partie de la série